



MAIRIE DE FRAGNES

64 rue du Bourg – 71530

Courriel : mairie.fragnes@wanadoo.fr

Tél : 03 85 45 73 56

Fax : 03 85 45 75 21

PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DE FRAGNES

SEANCE DU 28 MARS 2014

Présents : BRIDAY Nathalie, DECHAUME Agnès, DURY Michel, FAUVAUX Virginie, FICHOT Dominique, GOGUE Jean-Louis, MALON Laurence, MENOTTI Claude, PARIS Fabienne, PETIT Alain, PION Bernard, SANTIAGO Patrick, TRAN Aurore, WAETERLOOT Sébastien.

Secrétaire de séance : FICHOT Dominique.

Installation des conseillers municipaux

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Gilles GONNOT, Maire qui a déclaré les membres du conseil municipal installés dans leurs fonctions.

1. Election du Maire

Monsieur Bernard PION, doyen des membres présents de l'assemblée a pris la présidence de l'assemblée.

Il est rappelé qu'en application des articles L 2122-4 et L 2122-7 du Code Général des Collectivités Locales, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal.

Le conseil municipal désigne deux assesseurs : Mme Laurence MALON et Monsieur Michel DURY.

Le conseil municipal est ensuite invité à procéder à l'élection du maire.

ELECTION DU MAIRE

Candidat : Alain GAUDRAY

Votants : 15

Suffrages obtenus : 15

Monsieur Alain GAUDRAY a été proclamé maire et immédiatement installé.

2. Election des adjoints

Sous la présidence de Monsieur Alain GAUDRAY, élu maire, le conseil municipal est invité à procéder à l'élection des adjoints. Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire.

Monsieur le Maire a indiqué qu'en application des articles L2122- et L 2122-2 du code général des collectivités territoriales, il convient de fixer le nombre d'adjoints au maire de la commune.

DETERMINATION DU NOMBRE DE POSTES D'ADJOINTS AU MAIRE.

Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger ;

Considérant, cependant, que ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints ;

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité la création de quatre (4) postes d'adjoints au maire.

ELECTION DU PREMIER ADJOINT

Candidate : Fabienne PARIS

Votants : 15

Suffrages obtenus : 15

Madame Fabienne PARIS a été proclamée première adjointe et immédiatement installée

ELECTION DU DEUXIEME ADJOINT

Candidat : Bernard PION

Votants : 15

Suffrages obtenus : 15

Monsieur Bernard PION a été proclamé deuxième adjoint et immédiatement installé.

ELECTION DU TROISIEME ADJOINT

Candidate : Agnès DECHAUME

Votants : 15

Suffrages obtenus : 15

Madame Agnès DECHAUME a été proclamée deuxième adjointe et immédiatement installée.

ELECTION DU QUATRIEME ADJOINT

Candidat : Dominique FICHOT

Votants : 15

Suffrages obtenus : 15

Monsieur Dominique FICHOT a été proclamé quatrième adjoint et immédiatement installé.

3. Election des représentants aux syndicats intercommunaux

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que suite au renouvellement du Conseil Municipal en date du 23 avril 2014, il y a lieu d'élire les délégués représentant la commune auprès du :

- **SIGEC - Syndicat Intercommunal de Gestion des Equipements Collectifs Fragnes-La Loyère :**

La commune dispose de 3 sièges de Titulaires et de 3 sièges de Suppléants.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECLARE** élus les délégués suivants :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. GAUDRAY Alain	M. FICHOT Dominique
Mme PARIS Fabienne	M. PION Bernard
Mme DECHAUME Agnès	Mme TRAN Aurore

- **SYDESL : Syndicat d'Energie de Saône et Loire**

La commune dispose de 2 sièges de Titulaires et de 1 siège de Suppléant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECLARE** élus les délégués suivants :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. PION Bernard	M. WAETERLOOT Sébastien
M. DURY Michel	

- **SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA CONSTRUCTION DES BUREAUX DE PERCEPTION DE CHALON NORD ET CHALON SUD**

La commune dispose de 2 sièges de Titulaires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECLARE** élus les délégués suivants :

TITULAIRES
M. GAUDRAY Alain
M. PION Bernard

SYNDICAT DE LA THALIE

La commune dispose de 2 sièges de Titulaires et de 2 sièges de Suppléants.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECLARE** élus les délégués suivants :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. PION Bernard	M. SANTIAGO Patrick
M. DURY Michel	M. FICHOT Dominique

4. Questions diverses

- Monsieur le Maire propose de fixer le jour des réunions de conseil municipal en fonction des disponibilités de chacun.

Un accord est trouvé pour le deuxième lundi de chaque mois à 20 h 30.

- Bernard PION propose de fixer rapidement une date de réunion de la future commission urbanisme afin de traiter d'une question de délimitation des espaces publics dans le cadre des travaux du nouveau restaurant scolaire.

La réunion est fixée à Mercredi 02 Avril à 17 h 30.

- L'agenda des réunions mensuelles à venir sera envoyé à chacun des conseillers.
- Dominique FICHOT informe l'assemblée qu'il conviendra de réunir rapidement la commission des affaires périscolaires afin de continuer à travailler sur l'aménagement des nouveaux rythmes scolaires.

Il rappelle également les dates des manifestations associatives à venir :

- ALDN – Soirée Théâtre : 28 et 29 Mars
- ALDN - Soirée des années 80 : Samedi 05 Avril
- Course Cycliste UVC : Dimanche 06 Avril

Fin de séance à 21 h 00